

Rodolphe Archibald Reiss : la criminalistique avant tout

Par François Beaudoin, historien de l'AQC

« Si jamais homme eut dans sa vie un but unique et une direction constante, ce fut lui. Sous des noms variés, photographie judiciaire, police scientifique, police technique, il ne voulut connaître qu'une discipline : la criminalistique. » Ainsi, Edmond Locard, qualifiait-il Reiss dans un article de 1929. Homme de recherche, de science et de terrain, Reiss était au cœur des « mutations socioculturelles dans l'institutionnalisation de la criminologie à la fin du XIXe siècle » (Porret, p. 243).



Rodolphe Archibald Reiss : son cursus

Né en 1875 dans une famille aisée de Hechtsberg, dans le grand-duché de Bade, il est le huitième de dix enfants. Il passa sa jeunesse et son adolescence à Karlsruhe. Il fut le seul de la famille à faire des études scientifiques. Ses frères préférant des carrières militaires et ses sœurs des mariages avec des hommes socialement bien placés. Après une jeunesse où il semble avoir manqué d'affection, selon les dires de Reiss, ce dernier décida d'émigrer à Lausanne en 1893 pour entamer son cursus de chimie. C'est dans ses années d'études universitaires qu'il développe sa passion pour la photographie, une discipline qui sera au cœur de tous ses projets entourant la criminalistique.

En 1899, ayant terminé avec succès sa thèse de doctorat en chimie, Reiss accepte un poste de chef des travaux photographique de l'Université de Lausanne. Ce poste lui permet de toucher à la photographie médicale et scientifique et ainsi parfaire ses connaissances dans ces domaines. En 1900 et 1902, Reiss devient, respectivement, le rédacteur en chef du *Journal suisse des photographes* et le rédacteur en chef de la *Revue suisse de photographie*. C'est surtout la *Revue suisse de photographie* qui lui permet de publier plusieurs études touchant la criminalistique, son nouveau domaine de recherche. Mais, c'est son stage à Paris avec Alphonse Bertillon, fondateur de l'anthropométrie, qui lui permet de découvrir toutes les possibilités de la photographie dans les enquêtes criminelles menées par les policiers. De plus, Reiss fera un arrêt à la Préfecture de police de Paris et s'instruira de différentes techniques photographiques, telles que : la photographie signalétique et les bases du « portrait parlé », méthode utilisant une description analytique des traits du visage.

C'est en 1902 que Reiss donne son premier cours de photographie judiciaire, inaugurant ainsi cet enseignement particulier à Lausanne. En 1906, le Conseil d'État nomma Reiss professeur extraordinaire de « sciences photographiques et policières ». Afin que cette discipline s'ancre définitivement dans le cursus universitaire, Reiss obtint, en 1909, sous l'égide des Facultés de droit, de médecine et de sciences, la création de l'Institut de police scientifique de l'Université de Lausanne. Dirigeant de l'Institut de police scientifique jusqu'à sa démission en 1919, Reiss réussira à promouvoir les applications policières et judiciaires de la photographie dans le parcours universitaire ainsi qu'à bien faire fonctionner son service grâce, surtout, à ses propres deniers. À la suite de sa démission en 1919, Reiss ira s'installer en Serbie, là où il fût reporter de guerre, dénonçant les atrocités austro-hongroises, durant la Grande Guerre. Il y restera jusqu'à sa mort en 1929.

Mise en place d'une discipline

Dès sa nomination comme professeur extraordinaire de « sciences photographiques et policières », Reiss veut établir les jalons de sa nouvelle discipline. L'utilisation de sa leçon inaugurale, publiée entièrement dans la revue française *Archives d'anthropologie criminelle, de médecine légale et de psychologie normale et pathologique* dirigée par Alexandre Lacassagne, permis à Reiss, d'entrées de jeu, de démontrer ses orientations en criminologie. Reiss fit donc l'éloge de la photographie utilisé sur une scène de crime en démontrant son utilité pour capturer tous les petits détails. Sa conférence nous démontre l'importance qu'il donnait aux menus détails sur une scène de crime, tel que des taches de sang, des traces de semelles, de l'herbe froissée. Il y mentionne aussi l'importance de la recherche, la révélation, la conservation et l'exploitation des empreintes digitales pour la police scientifique. En fait, Reiss y dépeint tout le potentiel de la photographie en criminalistique. Son plaidoyer laisse transparaître clairement l'influence d'Alphonse Bertillon et le rejet des théories de Lombroso et Ottolenghi.

Reiss démontre aussi le désaccord profond entre les principes de l'anthropologie criminelle et sa discipline, la criminologie. Reiss voit l'anthropologie criminelle comme une théorie basée sur des ouïes-dire de prisonnier et des statistiques douteuses. De plus, il lui reproche de n'avoir aucune utilité pour les investigations policières et judiciaires, alors que Reiss souhaite orienter la criminalistique vers la pratique et les techniques d'identification et d'exploitation des indices matériels. Donc, pour Reiss, la criminalistique c'est la collecte méthodique et l'analyse technique d'indices au profit des enquêtes criminelles. Reiss rajoute aussi qu'aux recherches académiques, il est important d'apprendre par l'immersion, de sortir de son laboratoire afin de mieux connaître la façon de travailler des criminels. En effet, Reiss ne se gênait pas pour participer ou mener des enquêtes la nuit venue afin de parfaire ses connaissances du « milieu criminel ».

La transmission du savoir

Bien qu'étant professeur extraordinaire de « sciences photographiques et policières » depuis 1906 et dirigeant l'Institut de police scientifique de l'Université de Lausanne de

1909 à 1919, Reiss ne se contenta pas seulement de l'enseignement universitaire pour diffuser son savoir. En effet, Reiss, qui devint internationalement reconnu dans le domaine de la criminalistique, fût sollicité par plusieurs pays et institutions pour faire des conférences et des allocutions. Il accepta les invitations de « l'Autriche, de Belgique, du Brésil, de Russie, de Serbie et profite de chacun de ces séjours pour transmettre ses connaissances et mettre sur pied des structures qui survivront à son départ » (Quinche, *Lever* [...], p. 312). Que ce soit dans des universités, des congrès, des clubs de photographie, devant des services de police ou des corps de pompiers, Reiss était toujours en mouvement pour dispenser son savoir et répandre les bases de la criminalistique. Pour lui, la transmission des techniques criminalistiques était aussi importante, sinon plus, que la mise au point de ces dernières. Car, souvenons-nous qu'un des buts premiers de la criminalistique est de doter la police d'armes efficaces en matière d'enquête criminelle.

La transmission du savoir ne se fait pas seulement par voie orale. Reiss fut un producteur d'écrits très prolifique; la masse de ses écrits est impressionnante. En plus des différents articles parus dans les revues dont il était le rédacteur en chef, Reiss publia, entre autres, un livre sur les applications judiciaires de la photographie, son *Manuel du portrait parlé* et son *Manuel de la police scientifique* qui resta inachevé avec seulement le premier tome. Ce dernier manuel était reconnu mondialement. Il portait sur des aspects purement criminalistiques et sur l'analyse des aspects criminologiques. L'auteur y narrait différents procédés dont une grande partie avait été expérimentée par Reiss. Cet ouvrage est encore cité et d'actualité de nos jours.

Son héritage

Fondateur de l'Institut de police scientifique de l'Université de Lausanne, rebaptisé en 1954 Institut de police scientifique et de criminologie, Reiss apporta une première reconnaissance officielle de la criminalistique dans le cursus universitaire. Il fit même don de toute sa fortune à sa mort afin que son œuvre perdure dans le temps. De plus, c'est Reiss qui posa les jalons de cette nouvelle discipline. Ceux-ci sont encore d'actualité et l'importance des menus détails dans la résolution des cas criminels est, aujourd'hui, fondamentale. C'est aussi lui qui mit la photographie en avant-scène dans les pratiques judiciaires et policières. Il en fit un instrument d'une utilité et d'un potentiel incroyable pour le policier scientifique qui l'utilise.

« La photographie au service de la justice, telle aura été sa préoccupation majeure. »
(Quinche, *Lever* [...], p. 313)

Sources :

LEVENTAL, Zdenko. *Rodolphe Archibald Reiss. Criminaliste et moraliste de la Grande Guerre*. Paris, L'Âge d'Homme, 1992. 231 pages.

QUINCHE, Nicolas. « L'ascension du criminaliste Rodolphe Archibald Reiss ». *Le théâtre du crime : Rodolphe A. Reiss (1875-1929)*. Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, 2009, pp. 231-250.

QUINCHE, Nicolas. « Lever de rideau ». *Le théâtre du crime : Rodolphe A. Reiss (1875-1929)*. Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, 2009, pp. 311-316.

PORRET, Michel. « Mathyer, J. : Rodolphe A. Reiss. Pionnier de la criminalistique. Les années lausannoises et fondation de l'Institut de police scientifique et criminologie ». *Revue suisse d'histoire : Les sorcières, les seigneurs et les juges*. Vol. 52, no 2, 2002, pp. 242-244.

LOCARD, Edmond. « R.A. Reiss ». *Revue internationale de criminalistique*. 1^{er} année, octobre 1929, pp. 333-334.